



Genève, le 16 novembre 2022

## Lettre ouverte de la CGAS aux Conseillers nationaux et Conseillères nationales genevois-es

**Mme Céline Amaudruz (UDC), M. Christian Dandrès (PS), Mme Simone de Montmollin (PLR), Mme Laurence Fehlmann Rielle (PS), Mme Delphine Klopfenstein Broggin (Ve), M. Chrisian Lüscher (PLR), M. Vincent Maître (Centre), M. Michel Matter (Vert'lib.), M. Yves Niddegger (UDC), Mme Isabelle Pasquier-Eichenberger (Ve), Mme Stefania Prezioso Batou (EàG), M. Nicolas Walder (Ve)**

Mesdames les conseillères nationales,  
Messieurs les conseillers nationaux,

Certain-e-s d'entre vous ont défendu avec raison l'introduction en 2020 d'un salaire minimum légal à Genève afin de combattre la précarité du travail. D'autres l'ont combattue avec véhémence.

Dans quelques jours, vous débattrez au Conseil national de la motion Ettlín, laquelle prévoit de faire primer les conventions collectives étendues sur les salaires minimaux cantonaux, quand bien même les salaires de certaines conventions (Hôtellerie-restauration, nettoyage, coiffure, travail temporaire) seraient inférieurs.

Cette motion, en cas d'acceptation, signifierait des baisses de salaire jusqu'à 500 frs par mois pour les travailleurs-euses les moins bien rémunéré-e-s. C'est-à-dire un retour la précarité pour des milliers de salarié-e-s.

Et ceci au nom d'un prétendu « partenariat social » qui n'arrive pas toujours à garantir un revenu ne nécessitant pas un complément d'aide sociale.

Et ceci alors que le cataclysme économique que certain-e-s d'entre vous prédisaient, faillites d'entreprises, pertes massives d'emplois et chute généralisée de l'ensemble des salaires, n'a pas eu lieu.

Mais notre propos n'est pas ici de vous convaincre du bien-fondé du salaire minimum légal. Nous savons que certain-e-s d'entre vous, et les partis politiques auxquels vous appartenez, sont idéologiquement opposé-e-s à ce mécanisme de répartition élémentaire des richesses.

Notre propos est en revanche de vous rappeler que le salaire minimum légal cantonal, qui prime aujourd'hui sur les conventions collectives prévoyant des salaires inférieurs, a été plébiscité par la population genevoise à plus de 58%. Rares sont les initiatives populaires qui remportent une telle adhésion.

Aujourd'hui, nous vous enjoignons, quel que soit votre avis sur le salaire minimum légal genevois, à respecter la volonté populaire du canton où vous avez été élu-e-s, et par conséquent à refuser la motion Ettlín. Il en va bien sûr des conditions d'existence de milliers de genevois-es, mais également du respect des droits démocratiques et du fédéralisme.

A l'horizon des prochaines élections fédérales et cantonales, nous comptons sur vous.

*Pour les 81'371 électeurs-trices genevois-es qui ont voté OUI au salaire minimum légal le 27.09.2020,  
Et pour tous-les salarié-e-s des branches à bas salaire qui n'ont pas le droit de vote,  
Communauté genevoise d'action syndicale*

Président, Davide De Filippo

Vice-présidente, Anna Gabriel Sabaté